

VILLE DE LEWARDE Octobre 2020

Site internet de la ville : https://www.ville-lewarde.fr/

Le mot du Maire

Comme vous le lirez ci-dessous, notre groupe majoritaire au conseil municipal a lancé une action citoyenne en mettant en place un conseil municipal des enfants. La démocratie participative peut se vivre dès le plus jeune âge. Elle sera porteuse pour l'avenir...

Vivre ensemble dans un esprit démocratique, en se parlant, en échangeant et en respectant : voilà un exemple que certains adultes devraient suivre...

Lorsque deux voisins s'insultent ou se traînent en justice avant d'avoir cherché à discuter, lorsqu'un « bon citoyen » trouve intelligent de percer à coup de couteau un des pneus du véhicule de la mairie travaillant au cimetière.

Citoyens, travaillez votre citoyenneté!



Denis MICHALAK, Maire de Lewarde

Conseil Municipal des enfants

Vos élus de la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » ont inscrit l'installation d'un conseil municipal des enfants dans leur programme.

Une concertation a été organisée avec Madame la directrice et les enseignantes des classes de CM1 et CM2 de l'école Salengro.

Les élèves de ces niveaux éliront 8 élèves (4 filles, 4 garçons) qui siègeront pour une année scolaire à partir de Novembre.

Sur le thème de l'environnement, les candidat(e)s ont présenté à leurs camarades deux idées qu'ils voudraient mettre en œuvre.

C'est en effet sur ce thème que nos jeunes élus réfléchiront et feront des propositions qui seront étudiées en conseil municipal « des adultes »

Les élections auront lieu à la rentrée des vacances de Toussaint.

Commémoration du 11 novembre

Une commémoration aura lieu à 11 h mais...

Les problèmes sanitaires que nous subissons obligent à limiter en nombre la participation à cette cérémonie (10 personnes autorisées)

Dans la journée, chacun(e) peut, néanmoins, à titre personnel, se recueillir face à un des deux monuments de la ville par respect pour les victimes de la guerre 14-18.



L'installation de la fibre sous la responsabilité de l'entreprise Cap Fibre est achevée dans la commune. Les Lewardois intéressés peuvent désormais profiter de cette implantation.

Les habitants ont été invités par la municipalité à participer à une réunion d'information le vendredi 25 septembre.

Monsieur le Maire a rappelé que la société Axione (filiale de Cap Fibre) a procédé à l'installation de la fibre. Elle a utilisé autant que possible les infrastructures existantes (poteaux électriques ...) mais cela n'a pas toujours été possible. De nouveaux poteaux ont été implantés sur la voie publique. Des ajustements ont répondu aux demandes de riverains quand cela était techniquement possible.

Monsieur Delannoy, président de la CCCO, a présenté le bilan global des opérations d'installation de la fibre dans la communauté de communes.

Cette installation prévue sur une durée de 5 ans concerne 73 000 habitants pour une dépense par la collectivité de 1 million d'euros. Elle est pilotée dans le département du Nord par le syndicat 59-62 qui se compose de la région Hauts de France, du département, des intercommunalités. Ce syndicat a pour objectif le déploiement du très haut débit public dans le Nord et le Pas-de-Calais d'ici à la fin 2021.

C'est la société CAP Fibre qui a été choisie après appel d'offre.

Un responsable de CAP fibre a répondu aux questions de l'assistance.

Pour bénéficier de la fibre et obtenir des renseignements sur les conditions d'abonnement (le raccordement au domicile est gratuit), les personnes intéressées doivent contacter un opérateur de leur choix.

Espace info énergie

Vous vous posez des questions : Comment financer mon projet de travaux énergétique, une isolation durable pour mes murs et ma toiture ? Remplacer mon vieux système de chauffage, quelles solutions ?

N'hésitez pas à contacter pour toute information **Karine ORLIK**, Conseillère Info Energie de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent Avenue du Bois BP 50005 59287 Lewarde

Tel: 03 27 71 37 42 info-energie@cc-coeurdostrevent.fr de 8 h30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (sauf lundi matin)

Fête de la châtaigne



Le samedi 10 octobre, les visiteurs ont rendu visite aux exposants du marché, place Elsa Triolet. Des musiciens de l'harmonie ont assuré une ambiance musicale festive.

Certaines personnes se sont même essayées à quelques pas de danse ... avec masque.

Le dimanche 11 octobre, l'harmonie municipale s'est présentée en mode concert.

Les musiciens se sont rendus dans quatre quartiers de la ville. Les habitants présents ont apprécié l'initiative. Les autres quartiers ne sont pas oubliés et seront visités, au printemps, par l'harmonie.

Espérons qu'il sera possible, l'an prochain, d'organiser une fête de plus grande ampleur.







- 1 : Stand de vente du truffé
- 2 : Stand Rock'N'soup de Nadège SIODNIAK
- 3: Stand de Xavier PLANCHON
- 4 : L'harmonie municipale
- 5 : Les géants





Environnement

Nettoyage des caniveaux

Le nettoyage des trottoirs et caniveaux devant les habitations est de la responsabilité des propriétaires ou locataires.

Dès octobre, les feuilles mortes emportées par le vent se déposent sur le sol. Les habitant(e)s sont invité(e)s à les ramasser devant chez eux afin d'éviter qu'une accumulation végétale n'entraîne des soucis d'évacuation des eaux pluviales en particulier par amoncellement devant les avaloirs des chaussées disposés au point bas des rues.

Bas les masques ? Où les déposer ?

Les masques jetables sont composés de polypropylène (comme les pailles), polluant par excellence qui se fragmente en micro particules désastreuses pour l'environnement.

Pour l'instant, aucune filière de recyclage n'est organisée. C'est l'utilisation des masques en tissu lavables qui assure le moins d'atteinte à l'environnement.

Quand ils ne sont plus utiles à notre protection, les masques jetables doivent être déposés dans les poubelles familiales ou communales (hors tri) et surtout ne pas être négligemment jetés sur le sol dans les rues ou la nature.

Les élèves de l'école Salengro participent chaque année en septembre à l'opération « nettoyons la nature ». Cette activité a été annulée à cause de la possibilité probable que des élèves manipulent des masques jetés négligemment.

Civisme, citoyenneté doivent rimer avec intelligence dans les comportements de chacun(e).

SIAVED

Déchèterie d'Aniche

Depuis le lundi 12 octobre 2020, elle a repris ses horaires habituels :

- du lundi au samedi de 09:00 à 12:15 et de 13:30 à 18:30,
- le dimanche de 09:00 à 12:00. Fermeture hebdomadaire le jeudi.

A compter du lundi 26 octobre 2020, les déchèteries du SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) passeront aux horaires d'hiver. Ces derniers sont disponibles sur le site web www.siaved.fr



Le SIAVED propose aux habitants de son territoire l'acquisition de composteurs à prix réduits.

Il souhaite poursuivre, développer la pratique du compostage domestique et contribuer à la valorisation des biodéchets ménagers au sein des communes.

Sont disponibles des composteurs de 400 l vendus 15 € TTC qui conviennent aux jardins de moins de 400 m2 et des composteurs de 600 l vendus 18 € TTC qui conviennent aux jardins de 400 à 1000 m2.

Ces composteurs en bois qui répondent aux normes en vigueur sont fabriqués en France.

Pour passer commande : site <u>www.siaved.fr</u>

Aide à la commande possible en mairie.

Nid de guêpes

Depuis le mois de juin, la municipalité a dépensé 3680€ pour retirer les nids de guêpes des administrés qui nous ont contacté.

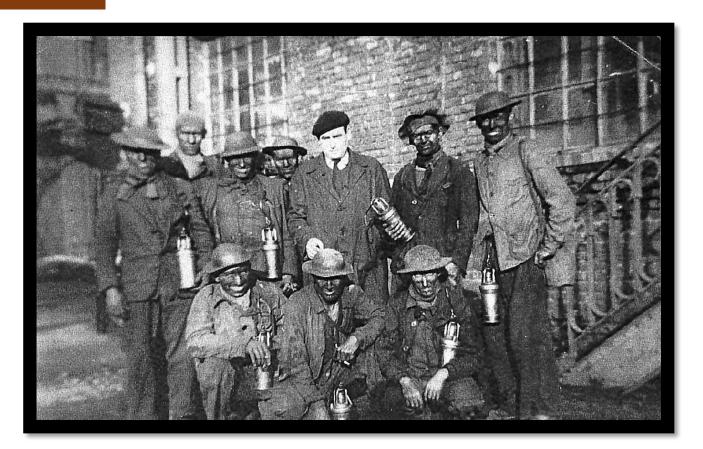
Il est à noter que la ville de Lewarde est la seule municipalité à financer ce type d'intervention.

Citoyenneté

En cas de problème de voisinage non résolu à l'amiable, des conciliateurs de justice sont à votre disposition pour tenter de résoudre le conflit et éviter un dépôt de plainte en justice.

La liste est disponible en mairie ou sur le site de la ville.





Le samedi 19 septembre, René Dufossé, ancien adjoint au maire de Lewarde a été sollicité par FR3 Nord Pasde-Calais pour une séquence télévisée aux informations du 19/20.

André, le père de René, (avec une cravate sur la photo) syndicaliste militant à la CGT, délégué mineur et Maire d'Auberchicourt a été licencié en 1948 pour avoir participé parmi 400 000 travailleurs à une grève de 8 semaines qui fut jugée *insurrectionnelle et donc illégale* par Jules Moch, ministre de l'intérieur et le gouvernement de l'époque.

La répression fut à l'époque terrible avec intervention de l'armée avec des blindés. Il y eut des milliers de blessés, des dizaines de morts.

2000 mineurs furent emprisonnés et condamnés, 3 000 furent licenciés.

La CGT des mines se bat depuis 72 ans pour rétablir les droits bafoués de ces hommes. De fait, ils ont été amnistiés lors de la loi du 4 août 1981.

En 2011, la cour d'appel de Versailles a reconnu le caractère discriminatoire et abusif du licenciement de 17 mineurs.

Elle a condamné Charbonnages de France et l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) à leur verser 30.000 euros chacun. Mais Bercy, dirigé par Christine Lagarde, s'est pourvu en cassation. La décision a été invalidée.

En 2014, la ministre de la Justice, Christiane Taubira, a demandé au ministère des finances d'indemniser les mineurs licenciés suite à leur participation au grand mouvement de l'automne 1948 ainsi que leurs ayants droit, sans succès.

Le conseil constitutionnel a rétabli depuis le 18 septembre les mineurs licenciés dans leurs droits et jugé légale cette grève déclenchée par une baisse des salaires.

« Le Conseil constitutionnel juge inconstitutionnelles car contraires au principe d'égalité devant la loi des dispositions subordonnant à certaines conditions le versement d'allocations réparant des atteintes portées aux droits de mineurs licenciés abusivement pour des faits de grève intervenus en 1948 et 1952 », a-t-il annoncé dans un communiqué.

La décision des sages de la rue Montpensier va contraindre l'Etat à indemniser toutes les familles de gueules noires licenciées à la suite du conflit : les mineurs encore vivants, leur veuve ou leurs enfants. Les modalités seront connues les jours prochains.

La municipalité, solidaire de la corporation minière, se réjouit de cette décision juste et réparatrice des abus de pouvoir commis à l'époque.

Marché: rendez-vous élargi dès le 24 octobre

Chaque samedi, M. Planchon propose des légumes « bio » de sa production aux habitant(e)s. Le 4ème samedi de chaque mois sauf décembre, le marché sera ouvert à un plus grand nombre d'exposants qui proposeront des produits divers de qualité.

Rockn'soup de Nadège Siodniak, habitante de la commune, proposera à l'achat différentes soupes faites « maison ».

Val Quiet Book de Valérie Thuillier, vous fera découvrir ses créations pour enfants : balle de préhension, doudous, quiet book et également des objets en rapport avec l'hygiène pour enfants et adultes : gants d'apprentissage enfant, gants adultes, lingettes bébé et lingettes démaquillantes...

Madame Thuillier, sensible au zéro déchet, exposera des objets utilitaires évitant le plastique : sacs pour légumes, sacs à pain, charlottes de différentes tailles pour plats (afin de recouvrir des restes au frigo), pochettes pour couverts, pochettes pour sandwiches, pochettes pour savon, brosse à dents...

Le pré d'Anchin de Madame Sophie Willot permettra l'achat de primeurs bio non produits localement : bananes, oranges, clémentines, citrons... ainsi que des accessoires et cosmétiques zéro déchet.

Artisans du Monde, association à but non lucratif, pionnière dans le domaine du commerce équitable (depuis 1974) veut contribuer à développer un commerce qui promeut l'humain avant l'argent.

A chaque fois qu'un produit du commerce équitable est acheté, c'est un projet de développement qui est soutenu dans des domaines très variés : santé, éducation, respect de l'environnement, culture... en Afrique, Asie du sud ou Amérique Latine.

L'association vous donnera la possibilité d'acheter des produits d'épicerie issus du Commerce Equitable : café, thé, chocolat, sucre de canne complet, riz, jus de fruits, épices, confitures, produits cosmétiques, ...

Tous les produits viennent de partenaires commerciaux du sud. Artisans du monde les soutient dans leur développement, établit des échanges commerciaux respectueux des valeurs humanistes et prouve que des alternatives existent dans le cadre du commerce mondial.

Les offres d'achat répondent aux souhaits de beaucoup de vouloir s'associer à une économie environnementale responsable.

La municipalité espère que sa volonté d'animer le centre-ville en complément des commerces locaux rencontrera un écho favorable auprès de la population pour maintenir et développer l'initiative.

NB: la tenue du marché est liée aux conditions sanitaires applicables.



Dépôt de plainte en ligne : https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant :

- Une atteinte aux biens (vols, dégradation, escroqueries...)
- Un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine)

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Société de chasse

Le 17 septembre, les adhérents se sont réunis en assemblée générale.

Le président a évoqué les règles sanitaires, COVID oblige, désormais applicables dans la gestion des activités. Monsieur le Maire est intervenu pour rappeler la confiance qui lie la municipalité à l'association. Il a assuré les chasseurs de son soutien.

Les bilans d'activité et financier ont été adoptés. Madame Coline Corbino et Monsieur Valentin Joly, les deux plus jeunes membres de l'association ont obtenu leur permis de chasse. Ils ont été mis à l'honneur.

Monsieur Xavier Poux et Monsieur Didier Germain ont rejoint, cette année, les rangs des défenseurs et acteurs de la gestion cynégétique et des défenseurs de la bonne gestion de la nature.

Par manque de visibilité sur l'évolution de la pandémie, les chasseurs ont décidé d'annuler l'édition 2021 du loto de la société de chasse qui aurait dû avoir lieu en février ou mars 2021. Cette décision sera néanmoins revue si la situation sanitaire s'améliore en début d'année.

Le bureau a été élu dont le Président M. Bruno Poulain, le secrétaire M. Pascal Georges, le trésorier M. Pierre-Marie Christophe.



Restaurants du coeur

La fête de Noël est annulée par les responsables à cause des difficultés d'organisation liées à l'application des mesures sanitaires.

Invitation Douai marche

La commune a été choisie comme point de départ d'une randonnée pédestre de l'association. Les Lewardois(e)s sont aimablement invité(e)s par les organisateurs à se joindre à cette animation sportive pour goûter les bienfaits de la marche et apprécier les charmes parfois méconnus de la région.

Le dimanche 1er novembre, avec une proposition de 3 circuits :

- Circuit court : 8 à 9 Km (débutant ou famille)

- Circuit moyen: 12 à 15 Km (habitués)

- Circuit long: 18 à 20 Km (chevronnés).

Le jeudi 12 novembre, la même randonnée, est proposée avec le même lieu de rendez-vous. Le départ de ces randonnées est à 9 h, parking du bois.

Sport et santé

Attention! Danger pour les enfants et adolescents

Les adolescents d'aujourd'hui accusent des problèmes de poids et ont des capacités physiques diminuées par rapport à leurs parents au même âge.

En 1971, les jeunes mettaient en moyenne trois minutes à effectuer trois tours de stade. Actuellement, une minute de plus leur est nécessaire.

Les enfants sont de plus en plus en surpoids et leurs capacités cardio-respiratoires baissent. Des chercheurs ont constaté une importante baisse de motivation pour l'activité sportive à l'école dès l'âge de 9 ans.

Les aptitudes en endurance des enfants sont inférieures de 15% à celles de leurs parents au même âge. La baisse de l'endurance s'explique par la sédentarisation plus importante de ces enfants. Ils font moins d'activités physiques et ont plus de masse grasse. « Tous les dix ans, les capacités aérobies de la jeune population diminuent de 2% en France », précise Jean-François Toussaint, directeur du centre de recherche médicale de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep).

« Il faut se remettre en mouvement, ajoute Jean-François Toussaint. Le sport dans l'enfance permet de prévenir certaines maladies et améliore la santé mentale. »

« La baisse généralisée de notre condition physique touche directement notre santé », précise-t-il. D'où le risque de voir un autre marqueur majeur ne plus progresser : celui de notre espérance de vie.

Conclusion, motivez vos enfants à s'inscrire dans un club sportif.

Nouvelle entreprise

